

le projet de stratégie nationale de développement durable 2009-2012

En prolongement des engagements du Grenelle de l'Environnement, processus de concertation et mobilisation sans précédents de la société française, la stratégie nationale de développement durable est élaborée par l'Etat en association avec les collectivités territoriales, les représentants des milieux économiques et des salariés, ainsi que les représentants de la société civile, notamment les associations et organisations non gouvernementales de protection de l'environnement. Son objectif est d'offrir un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics, en cohérence avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France.

Les besoins de la génération actuelle doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cet objectif de développement durable, proposé par les Nations-Unies en 1987, est inscrit dans la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française et dans les objectifs de l'Union européenne (traité d'Amsterdam). Il cherche à concilier une économie dynamique, un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé, de cohésion sociale et territoriale, ainsi que de protection de l'environnement, dans un monde en paix et sûr, respectant la diversité culturelle.

Le développement durable, une approche décloisonnée

Le changement climatique, la consommation d'énergie, la production de déchets, les menaces pour la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, la gestion des ressources naturelles, la perte de

biodiversité, l'utilisation des sols, ..., sont autant de défis dont l'ampleur et l'interdépendance nécessitent une approche transversale dépassant l'horizon des politiques et des actions sectorielles. Ils appellent la mobilisation et la coopération de tous.

Faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des acteurs publics et privés

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2009-2012 intégrera les conclusions et engagements issus du Grenelle de l'Environnement en les complétant notamment sur les dimensions économiques et sociales.

Elle sera organisée en neuf défis clés, en cohérence avec l'architecture de la stratégie européenne de développement durable (SEDD), dont elle adoptera le même jeu de onze indicateurs phares de suivi.

Les 9 défis de la stratégie nationale de développement durable



À la suite des engagements pris à Rio en 1992 et renouvelés à Johannesburg en 2002, la France avait bâti une première stratégie nationale de développement durable pour la période 2003-2008, orientée en particulier vers la mobilisation des services de l'Etat.

La SNDD 2009-2012 élargit cet objectif dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, qui a mobilisé d'une manière inédite l'ensemble des acteurs publics, socio-économiques et environnementaux.

Un document court et explicatif

Outil de sensibilisation et d'information, le document vise un format concis et pédagogique - une quarantaine de pages environ, centré sur les enjeux et les priorités.

Un plan simple et structuré est retenu pour chaque défi, comprenant une présentation du contexte national et international et des enjeux à long terme, les principaux objectifs opérationnels ou chiffrés à l'horizon 2012-2015, une sélection des choix stratégiques pour les atteindre et, enfin, une liste non exhaustive des principaux leviers d'action devant faciliter la mobilisation des acteurs privés et publics.

Des étapes pour l'élaboration et la concertation

La Délégue interministérielle au développement durable a lancé le processus d'élaboration en novembre 2008.

Pour le Commissariat général au développement durable, chargé d'animer et de coordonner cette élaboration, la première étape a été d'organiser neuf ateliers de travail réunissant notamment les haut-fonctionnaires au développement durable (HFDD) de chaque ministère et des représentants des directions générales du MEEDDAT. Une trame de plan identifiant des choix stratégiques a ainsi été dégagée.

Ce projet de document fera l'objet d'une présentation au comité de suivi Grenelle en février.

Une consultation des représentants des collectivités locales, des milieux économiques et des salariés, ainsi que de la société civile (notamment les associations) sera ensuite organisée. Internet sera également utilisé pour élargir cette consultation.

Au terme de ce processus, une nouvelle version du projet sera proposée au niveau interministériel. L'objectif est d'adopter la stratégie nationale 2009-2012 avant l'été 2009.

En application des engagements du Grenelle de l'Environnement, un suivi annuel de la mise en œuvre de la SNDD sera effectué et présenté au Parlement.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Les 11 indicateurs "phares" de développement durable ¹

1	Taux de croissance du produit intérieur brut par habitant
2	Émissions totales de gaz à effet de serre
3	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire
4	Consommation d'énergie totale des transports
5	Quantité de déchets municipaux collectés
6	Indices d'abondance des populations d'oiseaux communs en milieux bâtis et en milieux agricoles
7	Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution
8	Espérance de vie en bonne santé
9	Part des ménages sous le seuil de pauvreté (après transferts sociaux)
10	Taux de dépendance vieillesse
11	Aide publique au développement

¹ Ces indicateurs sont suivis aux niveaux national et européen. Ils sont consultables sur le site de l'institut français de l'environnement (IFEN) à l'adresse <http://www.ifen.fr/acces-thematique/developpement-durable/> ainsi que sur le site de l'office statistique des Communautés européennes, Eurostat, à l'adresse <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

le point sur

Commissariat général au développement durable

Délégation au développement durable

20, avenue de Ségur
75007 Paris
Téléphone : (33/0) 1 42 19 20 30
Télécopie : (33/0) 1 42 19 16 77

Directeur de la publication
Catherine Larrieu

Pour en savoir plus :

Nicole Jensen
01 42 19 20 30
Valéry Lemaître
01 42 19 16 65